

Mare à Machja

RALLYE de PIETROSSELLA
13, 14 et 15 NOVEMBRE 2020
6^{ème}





5ème Rallye Naziunnali Pietrosella MARE è MACHJA 2020 VHRS

13 - 14- 15 Di Nuvembri 2020

Championnat de Ligue Corse 2021

REGLEMENT PATRICULIER SPORTIF

Permis d'organisation FFSA N°419 du 9/09/2020
Permis d'organisation Ligue n°N/05/2002 du 13/08/2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MARE è MACHJA 2020



SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINCTEURS

Article 5P – PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

5ème Rallye MARE à MACHJA 2020 VHRS

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2020, FFSA 2020 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier du Rallye moderne ou VHC

Sauf que les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve après les concurrents du Rallye Moderne et Rallye VHC.

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye Moderne ou VHC.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise
Le 5ème Rallye Naziunnali Mare à Machja VHRS
13,14 et 15 Novembre 2020*

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 419 du 9/09/2020 et par la Ligue Corse du Sport Automobile le sous le numéro N/05/2020 du 13/08/2020
Ce Rallye sera jumelé au 6ème Rallye Naziunnali « MARE E MACHJA » et empruntera le même parcours

COMITE D'ORGANISATION

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

1.1P. OFFICIELS

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

Tous les Officiels opérant sur le Rallye Moderne sont les mêmes qui officient sur le Rallye VHRS.

Direction de Course

Directeur de Course :

Adjoints à la Direction :

(Nouveau départ)

Gérard PLISSON N°12983

Sylvie ZYCK N°3416

David BERETTI N° 20543

Directeur de Course Délégués ES 1 – 2- 3 - 4

Directeur Intermédiaire l'ES

Noel BASTIANAGGI N°2221

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :

Organisateur Technique :

Véhicule tricolore :

Véhicule damiers :

Jacqueline EHLINGER N° 183132

Vincent GIACOMO N° 19783

Stéphanie CACCAVELLI N° 6471

Gilbert LEROYER

Commissaires techniques

Responsable :

Techniques VHC/VHRS :

Michel RAMU N° 2669

André BAROLLE N° 55043

Jean CAMPANA N° 4045

Jean Gérard MUZI N° 38806

Henri PINET N° 11855

Valérie ROUSTAN N° 122514

Techniques Rallye 2

Responsable des Classements :

Laurent FABRE N° 49193



Médecin Chef :	
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Frédérica CASANOVA N°39688 Pierette RUBINI N° 27884
Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC /VHRS	Vincent FATTACCIO N°
Chargés des Relations avec la Presse :	Jean Pierre LECA
Responsables des relations avec les commissaires :	Félix CASABIANCA N°57809 Gilbert LEROYER N°18278
Responsable matériel :	André VARALDO N° 5486 Jean Paul PERES N°
Responsable liaisons radio sur les ES :	VLMC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} rallye MARE à MACHJA VHRS 2021 compte pour
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter un « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing oral sera obligatoirement organisé par la direction de course sur le Parc fermé Parking D'Isolella à 12h00 le samedi 14 Novembre 2020,

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à concurrence de 20 voitures maximum en complément du rallye moderne et du rallye VHC.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs **avant le 13 Octobre 2020 : 370,00 €**

avec la publicité facultative des organisateurs : 420,00 €

sans la publicité facultative des organisateurs : 420 € x 2

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

avec la publicité facultative des organisateurs : 370,00€

sans la publicité facultative des organisateurs : 370,00 € x 2

.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.



3.3. **ORDRE DE DEPART**

- 3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).
- 3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.1P VOITURES ADMIS :

Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une, deux ou trois catégories ci-dessous) :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : voitures de plus de 25 ans,
- L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée. L'organisateur peut regrouper et / ou subdiviser toutes les classes.
- Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés ; un extincteur en cours de validité d'une capacité minimum de 2 Kg, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents sont obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2. EQUIPEMENTS

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin, ...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

- 4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3.1. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

6.2.6P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard FFSA



7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de course délégué :	chasuble rouge
Chef de poste :	chasuble orange souligné
Commissaire de route :	chasuble orange
Chronométreurs :	chasuble bleue
Personnel médical :	chasuble blanche
Commissaires techniques :	chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents :	chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	chasuble verte

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. P CONTROLES DE PASSAGE (CP)-CONTROLES HORAIRES (CH)- MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.P SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (ZR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le concurrent encourt :

- 1ère infraction : Le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2e infraction : Le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la mise hors course.

Chronométrage manuel (Les appareils de chronométrage doivent être rigoureusement synchronisés avec l'horloge parlante (3699) entre eux).

- Par la pose de balises dans la zone
- Par des relevés de points GPS

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones de régularité.

7.5.4 ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au

départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est a noté que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS- APPELS

Aucune réclamation n'est acceptée

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA
Un classement Général VHRS sera établi.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.
Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

